



Public et pré-requis

Toute personne majeure souhaitant s'installer en tant qu'entraîneur public de Trot. Conditions soumises au Code des Courses au Trot.

Le participant doit se soumettre aux conditions réglementaires indiquées dans les articles 26 et 32 du Code des Courses au Trot.

L'inscription à la Licence d'Entraîneur Public de trot se fait auprès de la Société d'Encouragement à l'Élevage du Cheval Français (SECF).

Modalités d'accès :

Contactez en amont le service des Licences de la SECF qui vérifiera si vous disposez des conditions permettant l'accès à la formation. Dans un second temps l'AFASEC viendra vers vous afin de vous transmettre l'ensemble des informations relatives au déroulement de la session de formation (financement, contenu de formation...).

Dates / Calendrier des sessions :
Du 11 au 22 octobre 2021

Durée :
70 heures sur 2 semaines

Tarif :
910 euros nets de taxe

Type de formation :
Inter-entreprise

Lieu de formation :
Boissy-Saint-Léger

2 sessions
Taux de satisfaction globale : 100 %
Taux de réussite à l'examen final : 100 %
des participants ont obtenu des notes supérieures ou égales à la moyenne (hors validation par la Société d'Encouragement du Cheval Français du dossier : couleurs, polices de jeux...).

Pour vous inscrire à une session ou obtenir plus d'informations, contactez-nous :

05 58 06 81 00
contactof@afasec.fr
www.afasec.fr

Licence d'Entraîneur Public de Trot

L'entraîneur a en charge la préparation physique du trotteur et son exploitation dans le circuit de la compétition. Le cheval est placé sous son entière responsabilité, qu'il lui appartienne, qu'il lui soit confié par un propriétaire ou qu'il en soit le locataire. Cette action de formation permet de se préparer à l'obtention de l'agrément professionnel reconnu par le Code des Courses au Trot et délivré par la Société d'Encouragement à l'Élevage du Cheval Français (SECF), la société réglementant les courses au Trot en France.

Cette formation est inscrite au Répertoire Spécifique.

Objectifs de la formation :

Être capable de gérer au quotidien une entreprise d'entraînement public avec des salariés et un effectif de chevaux de courses au Trot

- Concevoir une Etude Prévisionnelle d'Installation (EPI)
- Maîtriser la santé du cheval à l'entraînement
- Comprendre et mettre en pratique la gestion sociale d'une entreprise d'entraînement
- Maîtriser la réglementation professionnelle des courses (code des courses)

Méthodes mobilisées :

- Formation en présentiel sous forme d'apports théoriques (gestion économique et commerciale, gestion sociale, réglementation professionnelle des courses de chevaux au trot, santé et bien-être des équidés),
- Les intervenants proposeront des études de cas, des mises en situation, visite du laboratoire de courses hippiques,
- Préparation à la présentation orale
- Exposés et partage d'expérience entre participants
- Méthodes pédagogiques adaptables selon les besoins des participants.

Les formateurs et intervenants sont exclusivement des professionnels et experts : vétérinaires, professionnels des courses de chevaux et référents en matière de réglementations professionnelles des courses d'un point de vue sanitaire, professionnel de la gestion économique et sociale des entreprises de chevaux de courses au Trot ; professionnel du Code des Courses et des outils de la SECF.

Moyens matériels de la formation :

Les formateurs sur cette action disposent des moyens matériels, techniques et logistiques nécessaires à leur intervention :

- Supports de formation
- Vidéo-projection (diaporamas, aides visuelles (schémas, tableaux...))
- Vidéos courtes
- Ressources bibliographiques
- Visite du Laboratoire des Courses Hippiques

La formation se déroule sur un des sites de l'AFASEC situé au cœur d'un des plus grands centres d'entraînement de chevaux de courses au Galop d'Europe. Le lieu de formation est desservi par les transports en commun (bus et SNCF). Hébergement et restauration possible à la Résidence des Courses Hippiques.

Modalités d'évaluation :

En lien avec le Code des Courses / Annexe 10, En fin de formation les bénéficiaires seront soumis à :

- 2 évaluations à l'écrit
- Préparation de leur EPI et évaluation orale du projet du candidat